

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE

art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : 2026-00611-051-001

Dénomination du projet : Demande de dérogation pour la capture et suivi d'espèces protégées

Bénéficiaire (s) : M Aurélien BESNARD CEFE Université Montpellier

Lieu des opérations : Ensemble du département (34)

Espèces protégées concernées : Pélobate cultripède *Pelobates cultripes***MOTIVATION ou CONDITIONS**

La demande de dérogation s'inscrit dans le cadre des travaux de la LVG Montpellier-Béziers, afin de réaliser un suivi de 7 populations de Pélobate cultripède, situées le long du tracé de la LGV, avec 30 à 50 individus suivis et/ou capturés par population. Ce suivi aura lieu avant, pendant et après la mise en place de la LGV, selon le protocole BACI « Before – After – Control - Intervention », qui nécessite le suivi dans le temps de populations potentiellement impactées par les travaux, ainsi que de populations témoins non impactées. Si ce type d'étude est indispensable pour pouvoir appréhender de façon fine l'étendue des impacts, elles sont rarement entreprises à l'aide d'un protocole rigoureux, aussi cette initiative est-elle ici saluée.

Le dossier déposé est relativement succinct ; davantage de détails sur la conduite des opérations aurait été apprécié, comme par exemple le nombre d'années envisagé, ou la liste exacte des mesures morphologiques envisagées, ce qui aurait permis de mieux évaluer le temps de maintien des individus en captivité et le stress engendré par l'étude. Néanmoins, le CSRPN constate que ces opérations nocturnes seront de nature non-invasive et très peu impactante pour les individus et les populations. Il s'agit de capture-marquage-recapture (CMR) menée à l'aide de la reconnaissance des individus grâce à la photographie du patron dorsal et complétée par des mesures morphométriques et un écouvillonnage buccal pour collecte d'ADN. Ces opérations seront conduites par des personnes expérimentées, formées à l'UAFS et entraînées à la manipulation d'amphibiens dans un contexte de respect strict des mesures d'hygiène afin d'éviter la propagation de maladies contagieuses.

Concernant les captures et manipulations des pélobates, le CSRPN recommande une vigilance particulière quant au choix de la puissance de l'éclairage utilisés (lampes frontales). Par ailleurs, le type de gants envisagé n'a pas été précisé par les demandeurs, aussi le CSRPN recommande d'utiliser des gants nitriles non poudrés.

Le CSRPN note également que ce programme de recherche permettra d'apporter de nouvelles connaissances scientifiques sur cette espèce discrète et classée vulnérable sur la liste rouge française et européenne des espèces menacées, et il est envisagé de valoriser au mieux les données recueillies dans le cadre du PNA Pélobates.

En conséquence, le CSRPN donne un avis favorable.

AVIS : Favorable **Favorable sous conditions** **Défavorable** Présidence du CSRPN Présidence du GT ERC/DEP

Fait le : 6 mai 2026

Noms : James Molina et Jean-Louis Hemptinne

Signatures :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Molina', with a large, sweeping loop above the name and a horizontal line underneath.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hemptinne', with a vertical line through the middle and a horizontal line at the bottom.